

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Vierzon pour la construction d'un bâtiment logistique au « Parc Technologique de Sologne »**

En exécution de l'arrêté du Président en date du 27/05/2021 et en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 33 jours sera ouverte du 21 juin 2021 au 23 juillet 2021, afin de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la construction d'une plateforme logistique dans la ZAC du « Parc technologique de Sologne » à Vierzon (18).

La déclaration de projet emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vierzon

Ce projet est présenté par la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry auprès de laquelle toute information concernant le dossier pourra être demandée.

Pendant l'enquête publique, le dossier sera consultable, chaque jour ouvrable aux heures habituelles d'ouverture au public :

- à la Communauté de communes, siège de l'enquête, 2 rue Blanche Baron - 18100 VIERZON
- à la mairie de Vierzon
- sur les sites internet : <https://www.cc-vierzon.fr/> et <http://www.ville-vierzon.fr/>

M. Dominique FROIDEFOND est nommé commissaire-enquêteur.

L'enquête publique débutera le 21 juin 2021 à 9h00 et s'achèvera le 23 juillet 2021 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public dans le respect des gestes barrières pour recevoir ses observations lors de permanences organisées le:

- Lundi 21 juin 2021 de 9H00 à 12H00 au siège de la Communauté de communes
- Mercredi 30 juin 2021 de 9H00 à 12H00 en mairie de Vierzon
- Jeudi 08 juillet 2021 de 14H00 à 17H00 au siège de la Communauté de communes
- Vendredi 16 juillet 2021 de 9H00 à 12H00 en mairie de Vierzon
- Vendredi 23 juillet 2021 de 14H00 à 17H00 au siège de la Communauté de communes

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations écrites pourront être :

- soit consignées directement sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et en mairie de Vierzon;
- soit adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – 2 rue Blanche Baron – 18100 Vierzon
- soit par courriel à l'adresse suivante : [declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr](mailto:declaration.de.projetvierzon@cc-vierzon.fr)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et en Préfecture.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera sur l'intérêt général du projet et adoptera la déclaration de projet, qui emportera approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Vierzon.